

Allocution d'ouverture de Nicholas Le Pan
Comité des finances de la Chambre des communes
Plans et priorités du BSIF

(Le 14 avril 2005)

Monsieur le président, honorables membres du Comité,

Je vous remercie de m'avoir invité à venir vous parler des projets et des priorités du Bureau du surintendant des institutions financières au cours de l'année qui vient. Ce matin, j'ai prévu vous présenter les grandes lignes de notre mandat, vous donner un aperçu de nos priorités et de notre budget et conclure en abordant le cadre de responsabilisation du BSIF.

Le mandat conféré par la loi au BSIF date de 1996. Il s'articule essentiellement en quatre volets :

- surveiller les institutions financières pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et les régimes de retraite pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation; et s'assurer qu'ils se conforment tous deux aux lois qui les régissent et aux exigences en matière de surveillance;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et prendre des mesures pour corriger la situation sans tarder, ou forcer la direction ou le conseil d'administration des institutions financières, ou les administrateurs des régimes de retraite, à prendre de telles mesures;
- promouvoir et administrer un cadre de réglementation incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque; et, finalement,
- surveiller et évaluer les questions systémiques ou sectorielles susceptibles d'avoir une incidence négative sur les institutions financières.

Les dispositions législatives qui visent le BSIF tiennent également dûment compte de la nécessité de permettre aux institutions financières d'exercer une concurrence efficace et de prendre des risques raisonnables. Elles reconnaissent aussi aux gestionnaires et aux conseils d'administration des institutions financières, ainsi qu'aux administrateurs des régimes de retraite, la responsabilité de dernière instance et prévoient que les institutions financières et les régimes de retraite peuvent faire faillite.

En s'acquittant de son mandat, le BSIF réglemente et surveille les activités des institutions financières et des régimes de retraite de façon à maintenir une grande confiance à l'égard du système financier canadien. Nous contribuons à renforcer et à assainir les institutions financières et les régimes de retraite dans le but de protéger les déposants, les souscripteurs et les créanciers des institutions financières, ainsi que les participants des régimes de retraite. Nous devons également concilier les obligations qui nous incombent à titre d'organisme de réglementation prudentielle, c'est-à-dire nous soucier strictement de la sécurité et la solidité du système, et la nécessité de créer un environnement propice à la concurrence et, par conséquent, favorable aux consommateurs.

Essentiellement, notre rôle consiste à aider à protéger les économies des Canadiennes et des Canadiens en renforçant et en assainissant le secteur des services financiers. À cette fin, nous nous dotons de mécanismes d'évaluation des risques auxquels les institutions financières et les régimes de retraite sont exposés, et nous évaluons la capacité de ceux-ci de mesurer et de gérer ces risques. Nous les incitons à adopter de saines pratiques commerciales et financières. En ce sens, le BSIF peut intervenir rapidement pour éviter ou désamorcer des situations susceptibles de devenir problématiques, et il n'hésite pas à le faire.

Par ailleurs, le BSIF abrite le Bureau de l'actuaire en chef du Canada, un organisme dont le mandat consiste notamment à contribuer à la confiance du public dans le système financier de revenu à la retraite en fournissant aux décideurs des renseignements exacts et opportuns au sujet de l'état de ces régimes de retraite et des possibilités qu'ils envisagent à leur égard. Le cadre de responsabilisation du BAC prévoit que l'actuaire en chef assume l'entière responsabilité des opinions actuarielles qui émanent de son bureau.

Le Rapport sur les plans et les priorités du BSIF résume en quelques pages, à l'intention des parlementaires et du grand public, l'essentiel de nos activités et des changements qui devraient survenir dans le milieu où nous les exerçons. Il énonce également nos grandes priorités des trois prochaines années et rend compte des ressources que nous prévoyons consacrer à l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

Notre Budget principal des dépenses de 2005-2006 s'élève à environ 83,9 millions de dollars. Toutefois, nous prévoyons que le budget de l'exercice suivant sera légèrement inférieur, totalisant environ 82,7 millions de dollars. Permettez-moi de souligner qu'à l'exception d'un montant négligeable lié aux activités du Bureau de l'actuaire en chef, tous les fonds servant à payer les dépenses du BSIF proviennent des institutions financières et des régimes de retraite que nous réglementons.

Nous gérons notre budget de manière à pouvoir consacrer des ressources aux secteurs d'activités à risque plus élevé et à faire des investissements stratégiques visant à rendre nos activités plus efficaces. Ainsi, il y a quelques années, nous avons consacré plus de ressources au secteur de l'assurance multirisques. Toutefois, les résultats financiers de ce secteur d'activités s'étant considérablement améliorés avec le temps, le BSIF redéploiera ses ressources en fonction des nouveaux besoins. Il a d'ailleurs déjà entrepris un virage

en ce sens, en affectant plus de ressources à la surveillance des régimes de retraite, un dossier qu'il prévoit devoir suivre de près pendant des années encore.

Au même moment, les investissements que nous avons faits dans la technologie et les améliorations que nous avons apportées à nos méthodes de travail ont donné lieu à des économies substantielles au chapitre de bon nombre de nos processus de surveillance. Certains de ces grands projets d'immobilisation tirent d'ailleurs à leur fin, ainsi qu'en témoignent notre Budget principal des dépenses et notre Rapport sur les plans et les priorités. Les améliorations que nous avons apportées aux processus se répercuteront de façon bénéfique sur les cotisations que nous percevons auprès des institutions financières et des régimes de retraite que nous réglémentons.

La façon dont le BSIF fait son travail est aussi influencé par l'évolution des politiques gouvernementales. Le discours du budget de mars dernier a engagé le BSIF et la Société d'assurance-dépôts du Canada, ou SADC, à unir leurs efforts dans le but de cerner les secteurs d'activités à l'égard desquels nos deux organismes auraient avantage à rationaliser certaines fonctions administratives et de certains services intégrés. Le BSIF et la SADC présenteront un rapport à cet effet au ministre des Finances d'ici le 30 juin. Aucune des conséquences possibles de cette initiative ne figure dans les documents que nous avons fournis à ce Comité, puisqu'il est encore trop tôt pour émettre des conclusions.

Nous sommes conscients des coûts associés à la réglementation et nous prenons constamment des mesures pour améliorer notre efficacité dans ce domaine. À ce chapitre, le BSIF a entre autres lancé un projet mettant à contribution les organismes provinciaux de réglementation des sociétés d'assurances, lequel donnera lieu non seulement à une modification de la nature des renseignements que doivent produire la plupart des sociétés d'assurances multirisques fédérales, mais surtout à la diminution de près de la moitié de la quantité de données que ces sociétés doivent fournir au BSIF chaque année. Une autre initiative de rationalisation des données, à l'intention de sociétés d'assurance-vie cette fois, a donné les mêmes résultats, et le BSIF travaille actuellement en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, en vue de modifier les exigences auxquelles le secteur des banques doit satisfaire en matière de production de données.

Le BSIF a adopté un cadre de responsabilisation et des mécanismes d'évaluation efficaces pour l'aider à faire le point sur son rendement.

- Nous participons au Programme d'évaluation du secteur financier du FMI et de la Banque mondiale, conçu pour déterminer si les organismes comme le BSIF sont fidèles aux principes internationaux reconnus en matière de réglementation du secteur financier. En 2000, nous avons fait l'objet d'une évaluation officielle en ce sens, et nous nous soumettrons à un autre exercice de contrôle de nature plus restreinte dans quelques années. Le rapport de cette évaluation officielle nous reconnaît un niveau élevé d'observation des normes et des codes internationaux, ce qui contribue à la stabilité du secteur des services financiers. Cette cote nous a également été accordée par des agences de notation, lesquelles évaluent les institutions financières

canadiennes à la lumière de divers facteurs, dont le cadre de réglementation auxquelles elles sont assujetties.

- Depuis quelques années, nous menons des sondages au sujet de nos activités auprès d'observateurs compétents, lesquels sont invités à répondre à un questionnaire sous le couvert de l'anonymat. Ces sondages contiennent des questions traitant de points précis comme, par exemple, notre mécanisme d'agrément des demandes présentées aux termes d'exigences réglementaires, et des questions d'ordre plus général, comme la mesure dans laquelle nous contribuons à la confiance du public ou dans laquelle nous soutenons la comparaison avec les autres organismes de réglementation. Dans l'ensemble, les résultats de ces sondages sont bons. Mais il s'en dégage également des conclusions ouvrant la porte à certaines améliorations. Le 12 avril, nous avons affiché sur notre site Web les résultats de notre plus récent sondage auprès du secteur des services financiers, et nous avons l'intention de faire de même pour les résultats des sondages que nous mènerons à l'avenir.
- Avant d'émettre la version finale de nos règles, nous tenons d'importantes consultations auprès des institutions intéressées, d'autres organismes gouvernementaux et de spécialistes des questions à l'étude.
- Nous entretenons des rapports avec les autres organismes fédéraux qui ont un rôle à jouer auprès du secteur des services financiers, comme la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque du Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le ministère des Finances. Avant de prendre nos décisions, nous rencontrons également divers organismes du secteur privé ainsi que des associations sectorielles de façon à tenir dûment compte des questions qui les préoccupent.
- Chaque année, nous publions un Rapport annuel et nos états financiers. Ces états financiers, ainsi que les mécanismes de contrôle qui s'y rattachent, sont vérifiés par le Bureau du vérificateur général. J'ai mis en œuvre diverses mesures d'évaluation du rendement qui me permettent de savoir si nous faisons le travail qu'on nous demande de faire. Le Rapport sur les plans et les priorités contient des renseignements au sujet de ces mesures du rendement.

Cela conclut cet aperçu des nombreuses activités qu'exerce le BSIF pour offrir aux Canadiennes et aux Canadiens un cadre de surveillance du secteur financier de qualité supérieure. L'importance que revêt notre travail se manifeste chaque fois qu'une personne choisit de faire confiance à une institution financière ou à un régime de retraite fédéral; même si l'essentiel de nos interventions se déroule en coulisses.

Je vous remercie de votre attention. Il me fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.